

PROGRAMME initiale

HABILITATION ÉLECTRIQUE

B1V-B2V-BR-BC-H0V- BE

(Mesurages- Vérification- Essais)
BP selon la norme NF C18-510

Durée totale indicative	Durée : 3 journées soit 21 heures de formation Nombre de participants maximum : 10 - lieu : en inter ou intra-entreprise
Validation	Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard du contrôle de connaissances
Public	Personnes devant effectuer des travaux d'ordre électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservé aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous tension. Personnes devant effectuer des petits dépannages hors et sous tension
Prérequis	• Posséder des compétences techniques en électricité et une expérience significative des travaux en basse-tension. • Être apte au travail dans son activité professionnelle au moment de la formation • Avoir été formé spécifiquement pour les opérations d'ordre électrique concernées.
Objectifs	• Savoir organiser et prendre les mesures de protection lors de travaux hors tension, et d'opérations d'ordre électriques ou non au voisinage renforcé d'installations électriques basse tension en exploitation en ayant connaissance. • Maîtriser l'analyse des risques électriques, et de la mise en œuvre des équipements de protection individuel et collectif à utiliser et la conduite à tenir en cas d'incidents ou d'accidents d'origine électrique. • Mettre en application pratique, au cours d'une intervention sur des équipements électriques basse tension, les règles de sécurité contenues dans la Norme NF C 18-510
Points forts	• Une formation proposée en présentiel, dynamique et active avec des intervenants professionnels dotés d'une forte expérience de terrain.

MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS

- QCM d'entrée en formation
- L'examen de l'habilitation électrique se déroulera sur les recommandations de la norme NFC 15 100 en vigueur. Le formateur dûment qualifié s'assurera du niveau acquis tout au long du parcours de formation.
- Le formateur fera réaliser un QCM de connaissances en fin de formation, qui si validation par l'apprenant donnera délivrance d'un avis de formation par le centre de formation.
- L'avis de formation est nominatif et fera état des indices nécessaire à la bonne pratique sur le lieu de travail de l'apprenant.
- Un titre d'habilitation sera remis et signé par l'employeur du candidat. Ce titre ne sera valable que sur les équipements du site et pour une durée de 3 ans.
- Un recyclage sera nécessaire à l'issue de cette période (Cf. recommandation CARSAT-CRAM)

HORAIRE	JOUR 1
De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30	Connaître et maîtriser l'exécution et la direction des travaux électriques ainsi que le rôle du chargé de travaux et du chargé d'intervention depuis le décret du 22/09/2010. Les travaux Hors Tension (dont la consignation) : Maîtriser les consignations en une et deux étapes et leurs conséquences, savoir établir les documents associés aux consignations. Le travail au voisinage renforcé : Connaître et maîtriser la mise hors de portée, le nappage de pièces nues, connaître la distance d'approche prudente et les mesures à prendre dans l'environnement des canalisations isolées, connaître et maîtriser les vérifications, les essais et les manœuvres, connaître et maîtriser la zone d'évolution du chargé de consignation. Chargé d'intervention générale Basse tension niveau BR : - o Les limites et exigences des habilitations pour les interventions et opérations spécifiques en Basse Tension - o Les types d'intervention en Basse Tension - o Les types d'opération spécifique en Basse Tension - o Préparation et exécution de l'intervention ou de l'opération spécifique : Par le chargé d'intervention, par le surveillant de sécurité électrique, aide lors d'intervention.
HORAIRE	JOUR 2
De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30	Pour les niveaux d'habilitation concernant les travaux et/ou les interventions sur les ouvrages et/ou installations : • L'intervention en Basse Tension d'entretien et de dépannage: Recherche et localisation des défauts Mesurage des grandeurs électriques Opérations particulières dans la recherche de défauts Connexion et déconnexion de conducteurs, de parties d'installation de matériels électriques avec présence de tension Élimination des défauts, réparation ou remplacement de l'élément défectueux ou d'une partie du matériel électrique Réglage et vérification de fonctionnement de l'installation Consignation pour son propre compte La mise hors portée, nappage, habillage, des pièces nues sous tension . • L'intervention Basse Tension de remplacement et raccordement : La mise hors tension Les essais Les vérifications Les manœuvres Fin de l'intervention Autorisation d'intervention Instruction de sécurité • Préparation et exécution du travail Avant le travail : Désignation, autorisation, accès aux ouvrages et installations par le chargé de travaux La Zone de travail : délimitation et balisage par le chargé de travaux Connaissance des limites de travaux BT / HT (H0) Maîtriser la surveillance du chantier par le chargé de travaux Les documents : Connaître les attestations de consignation Connaître et savoir remplir l'autorisation de travail

HORAIRE	JOUR 3
De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30	• Préparation et exécution du travail Avant le travail : Désignation, autorisation, accès aux ouvrages et installations par le chargé de travaux La Zone de travail : délimitation et balisage par le chargé de travaux Connaissance des limites de travaux BT / HT (H0) Maîtriser la surveillance du chantier par le chargé de travaux Les documents : Connaître les attestations de consignation Connaître et savoir remplir l'autorisation de travail • Équipements de travail utilisés • Risques et mise en œuvre • Mise en sécurité d'un circuit • Mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée • Moyen de protection individuel, collectif • Identifier, vérifier, utiliser • Induction et couplage capacitif et mesure de protection associée (mise en équipotentialité) • Incident ou accident d'origine électrique • Analyser les accidents et presque accidents • Analyser ses pratiques personnelles • Accident et incendie • Procédure et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique